

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE MICHEL BOISSEL – TRAVAUX POUR LE  COMPTE D'ORANGE, REMPLACEMENT DU  DISPOSITIF DE FERMETURE CHAMBRE DE TIRAGE  – D120 RUE SIEUR DE BRAS - ARRETE N° 2026/103</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 27 mars 2026 de la société Michel BOISSEL sollicitant la Ville, pour des travaux pour le compte d'Orange, remplacement du dispositif de fermeture de chambre de tirage– D120 rue Sieur de Bras à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société Michel BOISSEL est autorisée à procéder, à partir du 4 mai 2026 et pour une durée de 10 jours, à des travaux pour le compte d'Orange, remplacement du dispositif de fermeture de chambre de tirage– D120 rue Sieur de Bras à Ifs ;
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation des travaux, le stationnement et le dépassement seront interdits aux abords du chantier et la circulation se fera sur une chaussée rétrécie par la mise en place d'un alternat manuel et la vitesse limitée à 30 km/h.
- Article 3 :** La société Michel BOISSEL est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société Michel BOISSEL devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale ;
  - La société Michel BOISSEL ;
  - RATP Dev - Twisto ;
  - Caen la mer – service de collecte des déchets ;
  - Le SDIS. |

Fait à Ifs, le 30 mars 2026



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**